

Information aux familles, aux habitants, ...

Le projet :

Arrêt du mode de gestion des équipements « petite enfance » du territoire de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV)

- **sous sa forme actuelle** : conventionnement avec des associations locales (Espace Talançonnais et Valhorizon)
- pour **passer par la commande publique** : marché public ou délégation de service public

Les acteurs dans ce dossier :

Associations gestionnaires des équipements « petite enfance » du territoire de la CCDSV :

- Les interlocuteurs de l'association « **Valhorizon** » : Mr Raymond, président bénévole, Mr Rosenberg, directeur de l'association, Mme Bourlet, responsable Pôle Petite Enfance
- Les interlocuteurs de l'association « **Espace Talançonnais** » : Mr Pointon, président bénévole, Mme Lefebvre, vice-présidente bénévole, Mr Charles, directeur de l'association, Mme Angelier, responsable Espace Petite Enfance.

CCDSV, compétence politique en matière de « Petite Enfance » :

Mr Péchoux, président et maire de Trévoux, Mme Fornès, adjointe à la petite enfance et Maire d'Ambérieux en Dombes (membre de droit du CA de notre Association), Mr Lachaize, DGS, Mr Portier, responsable marchés publics, l'ensemble des élus communautaires

Préfecture de l'Ain, contrôle de la légalité :

Mme Bigot-Dekeyser, Préfète de l'Ain, Mr Beuzelin, secrétaire général, Mme Comtet, chargée du contrôle de service de légalité.

Eléments de contexte historique :

- Les **associations** Valhorizon et Espace Talançonnais
 - **existent depuis plus de 30 ans** sur le territoire
 - sont à l'**initiative de la création** des lieux et des projets d'accueils 0-3 ans
- En 2010, la **communauté de communes** a souhaité prendre la **compétence politique « petite enfance »** mais n'a jamais souhaité en être gestionnaire :
 - elle **s'est appuyée sur nos associations existantes** pour la gestion
 - un **partenariat basé sur le conventionnement** pour encadrer la mise à disposition de locaux et le soutien financier (subventions)
- En 2022, **remise en cause** par la CCDSV du **partenariat par conventionnement**
 - en s'appuyant sur une **alerte du service préfectoral** de contrôle de légalité
 - propose un **passage en marché public**, unique solution selon elle par rapport à la loi.

Les étapes depuis janvier 2022 :

- mi-janvier : la **CCDSV écrit à la préfecture pour s'enquérir de la légalité de son mode de contractualisation** avec les associations. Elle reçoit une réponse qui lui explique qu'en l'état, le passage en marché public est nécessaire sous peine de mesures pénales.
- 8 février : la **CCDSV reçoit Valhorizon puis l'Espace Talançonnais pour leur signifier cette situation**. Nous leur exprimons notre stupéfaction autant que notre désir de démontrer l'inverse.
- Jusqu'au 8 avril : avec l'appui juridique de Me Clavagnier, juriste en droit associatif missionnée par ValHorizon, **un travail d'analyse juridique est mené**. Les conclusions sont adressées à la CCDSV.
- Une demande de **rendez-vous avec le président de la CCDSV est formulée** (objectif : partager l'analyse juridique et organiser un rendez-vous avec la préfecture)
- 21 avril : nous recevons un **courrier** signé de Mr Pechoux et Mme Fornès expliquant malgré nos apports que **la CCDSV souhaite** rester sur la ligne développée en début d'année et **mettre fin au mode de gestion actuel pour passer par la commande publique**.
- Jusqu'au 5 mai : nos deux associations décident de **communiquer avec l'ensemble des membres du bureau communautaire** pour les **informer de la situation** et leur apporter notre point de vue (objectif : mettre à niveau les élus communautaire, amener du débat, rechercher des appuis politiques, reporter la prise de décision au conseil communautaire du 7 juillet)
- 10 mai : nos deux associations sont à nouveau reçues par la CCDSV pour constater ensemble le **désaccord sur l'interprétation juridique** de ce cas de partenariat. La jurisprudence des dernières années semble pour autant montrer qu'il n'existe pas de cas similaire au notre valant une mesure pénale pour l'élu et le salarié. Nous **validons ensemble l'idée d'un rendez-vous à la préfecture**.
- Depuis le 10 mai :
 - Les équipes salariées sont informées
 - Les adhérents sont informés
- 31 mai : **réunion d'échanges avec les familles** de la « petite enfance »
- 9 juin : **rendez-vous à la préfecture**
- 7 juillet : **conseil communautaire** pour acter le changement du mode de gestion

Pour aller plus loin... compilation de ressources sur le sujet

<https://vu.fr/GGgY>